Nations Unies S/2020/421



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par Mme Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et par l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, ainsi que le texte des déclarations faites par les représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la situation en Libye tenue le mardi 19 mai 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la Libye.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 7 mai 2020 adressée par le Président du Conseil de sécurité aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-06968 (F) 010620 040620



Annexe I

Exposé de Mme Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d’appui des Nations Unies en Libye

[Original : anglais et arabe]

Qu’il me soit permis de commencer en adressant mes meilleurs vœux à nos collègues musulmans à l’occasion du mois sacré du ramadan. Je tiens également à féliciter l’Estonie de présider le du Conseil de sécurité ce mois-ci.

J’avais espéré pouvoir présenter un rapport plus positif au Conseil de sécurité aujourd’hui mais, malheureusement, juste au moment où nous pensions que la situation en Libye était au plus bas, nous parvenons d’une certaine manière à atteindre de nouvelles profondeurs de violence, d’insensibilité et d’impunité. Malgré nos efforts déterminés et l’appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu immédiat pour permettre aux Libyens de répondre à la menace commune de la maladie à coronavirus (COVID-19), j’ai le regret d’annoncer qu’il n’y a pas eu d’accalmie dans les combats entre les forces du Gouvernement d’entente nationale et l’Armée nationale libyenne (ANL) du général Haftar, également connue sous le nom de Forces armées arabes libyennes. Au contraire, les combats se sont intensifiés, accompagnés d’une augmentation sans précédent des tirs indirects dans les zones urbaines et d’une recrudescence des souffrances pour les civils.

Depuis le lancement par le général Haftar de l’attaque contre Tripoli en avril 2019, il y a près de 15 mois, un conflit armé fait rage à l’intérieur et autour de certaines des zones les plus densément peuplées de la Libye. En raison de l’intensification des hostilités armées et de l’impact socio-économique désastreux de la COVID-19, notamment la perte d’emplois et de moyens de subsistance, un million de personnes ont maintenant besoin d’une forme d’aide humanitaire, soit 400 000 Libyens déplacés à l’intérieur du pays et 654 000 migrants, réfugiés et demandeurs d’asile. Rien que l’année dernière, depuis le début de l’attaque contre Tripoli, 201 000 Libyens ont été contraints de fuir leurs maisons, principalement à l’intérieur et autour de la capitale.

Alors que dans le monde entier les populations s’adaptent aux nouvelles normes mises en place suite à cette pandémie mondiale, des millions de Libyens – notamment les 2 millions d’habitants de Tripoli – vivent une existence des plus anormales et terrifiantes sous des bombardements presque constants et avec de fréquentes coupures d’eau et d’électricité. Cette existence est aggravée par la restriction des déplacements résultant des mesures préventives contre la COVID-19, rendant toute la situation insupportable pour la majorité de la population qui veut célébrer le mois sacré du ramadan en paix. Nous continuons d’assister à une montée en puissance militaire alarmante due à l’envoi ininterrompu par des soutiens étrangers d’armes de plus en plus sophistiquées et létales, sans parler du recrutement d’un plus grand nombre de mercenaires par les deux camps du conflit.

Après avoir réussi à reprendre six villes sur la route côtière à l’ouest de Tripoli en avril, les forces du Gouvernement d’entente nationale cherchent maintenant à faire reculer l’ANL dans le sud de Tripoli en forçant le redéploiement des ressources et en perturbant leurs lignes d’approvisionnement depuis la ville voisine de Tarhouna. Enhardi par ces récents succès, le Gouvernement d’entente nationale s’est montré réticent à proclamer en retour la cessation unilatérale de toutes les activités militaires annoncée par l’ANL le 29 avril à l’occasion du ramadan. Le 5 mai, les forces du Gouvernement d’entente nationale ont lancé des opérations pour prendre le contrôle de la base aérienne d’Al-Watiya, mais elles ont d’abord été repoussées

par des drones et des tireurs d'élite, ce qui a fait des dizaines de morts. Après des tentatives répétées, soutenues par de multiples frappes aériennes menées par des drones, les forces du Gouvernement d'entente nationale ont pris le contrôle de la base aérienne le 18 mai. Le contrôle de cette base aérienne stratégique pourrait déclencher une nouvelle escalade, transformant le conflit libyen en un véritable conflit par adversaires interposés. Comme cela a été le cas à plusieurs reprises, nous avons assisté à l'implication directe de parties étrangères dans cette opération, soit avec des drones, soit avec la présence au sol de systèmes de défense aérienne, en violation flagrante de l'embargo sur les armes.

Depuis le 24 avril, Tripoli, et en particulier l'aéroport de Mitiga, est soumise à des bombardements quotidiens presque incessants. Le 7 mai, des bombardements à l'artillerie lourde et des attaques au missile Grad des forces pro-ANL ont touché le centre-ville de Tripoli, y compris le port maritime et les environs du Ministère des affaires étrangères, l'Ambassade de Turquie et la résidence de l'Ambassadeur d'Italie en Libye, faisant au moins deux morts et trois blessés parmi les civils. Le 15 mai, les forces du général Haftar ont à nouveau bombardé des cibles dans Mitiga et ses alentours, frappant trois entrepôts du Comité central des élections municipales, détruisant une quantité importante de matériel électoral. Une fois de plus, nous appelons à la cessation immédiate des attaques contre les civils et les infrastructures civiles, tout en appelant le Gouvernement d'entente nationale à rétablir le caractère civil de l'aéroport de Mitiga.

Les opérations militaires à l'intérieur et autour de Tarhouna ont provoqué de nouveaux déplacements et ont eu un impact négatif sur l'accès humanitaire à la ville. Je suis préoccupée par les attaques de drones lancées par le Gouvernement d'entente nationale ces deux derniers mois contre des véhicules circulant entre Mizda et Tarhouna ainsi qu'à Bani Walid, qui ont causé des dommages collatéraux aux véhicules transportant des articles non liés au combat, comme de la nourriture, des marchandises et du carburant, et qui ont fait des victimes civiles.

Depuis mon dernier exposé, l'hôpital Al-Khadra, qui était chargé de recevoir les patients infectés par la COVID-19, a été touché à quatre reprises par des roquettes de l'Armée nationale libyenne, ainsi que le Royal Hospital, centre de soutien médical de campagne sur la route de l'aéroport et la polyclinique de Weryemma, ce qui a entraîné l'évacuation des installations. Le 16 mai, des bombardements effectués par les forces de Haftar ont frappé un abri pour personnes déplacées et migrants dans le district d'Al-Furnaj à Tripoli. Au moins sept personnes ont été tuées et 17 blessées, dont des femmes et des enfants. Ce n'est pas la première fois que ce camp est visé. Le 10 mai, un groupe armé a ouvert le feu à l'intérieur de l'unité de soins intensifs de l'hôpital Al-Jalaa à Benghazi, endommageant des équipements, tandis que l'hôpital central de Tripoli subissait des dommages suite aux attaques à la roquette de l'ANL. Je me dois de réitérer que de telles attaques violent le droit international humanitaire et peuvent constituer des crimes de guerre.

Entre le 1er avril et le 18 mai, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a recensé au moins 248 victimes civiles – 58 tués et 190 blessés – soit une augmentation de 89 % par rapport au total des victimes civiles enregistrées pendant les trois premiers mois de cette année. La grande majorité des pertes civiles totales sont attribuées aux forces affiliées au général Haftar. Les personnes coupables de crimes en vertu du droit international doivent être traduites en justice.

Nous sommes également préoccupés par les attaques contre les civils, les profanations de cadavres et les cas de représailles, notamment les pillages, les vols et les incendies de biens publics ou privés, dans les villes côtières de l'ouest récemment prises par les forces du Gouvernement d'entente nationale. Le 14 avril, après la prise de la ville de Sorman par les forces du Gouvernement d'entente nationale, la

compagnie Martyr Othman Hamza, affiliée au Gouvernement d'entente nationale, a fait irruption dans la prison et libéré illégalement 401 prisonniers. À Tarhouna, le 5 avril, le groupe armé de la 9e brigade, affilié à l'Armée nationale libyenne, a tué au moins neuf civils, démoli sept maisons, après en avoir expulsé de force les familles qui y vivaient, et enlevé sept femmes, dont on reste sans nouvelles.

Les médias sociaux sont un autre théâtre où se joue le conflit libyen. S'appuyant sur les ateliers que nous avons organisés l'année dernière pour lutter contre l'incitation à la violence et l'utilisation des discours de haine dans les médias, la MANUL a organisé en avril un forum virtuel qui a réuni près d'une trentaine de personnalités libyennes des médias traditionnels et sociaux venues de tous horizons. Nous nous félicitons que les participants aient accepté de créer un observatoire des discours haineux, sous les auspices de la MANUL, et d'élaborer un code de déontologie.

La COVID-19 exacerbe l'insécurité existante, en plus d'accentuer les vulnérabilités de longue date. Le système des Nations Unies s'efforce d'aider les autorités nationales, notamment en leur procurant des fournitures, du matériel et des formations. Les capacités de dépistage ont été renforcées. Il y a maintenant cinq laboratoires opérationnels dans le pays, contre deux auparavant, mais il en faut plus, y compris en termes de personnel qualifié pour les faire fonctionner. À la date du 18 mai, on dénombrait 65 cas confirmés, dont trois décès liés à la COVID, dans toute la Libye. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le pic n'a pas encore été atteint dans le pays et le risque d'une intensification de l'épidémie reste très élevé. Il convient également de noter que le faible nombre de cas positifs est proportionnel à la faible capacité de dépistage et de recherche des contacts, ainsi qu'à la crainte de stigmatisation sociale.

Bien que les autorités nationales aient fourni de fréquentes mises à jour sur les promesses financières pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment pour l'achat d'équipements médicaux et le paiement des salaires du personnel médical, celles-ci ont été lentes à se concrétiser et les salaires ont mis du temps à être payés dans leur intégralité. Les autorités locales à travers toute la Libye se heurtent à un grave manque d'hôpitaux, d'unités de soins intensifs, d'équipements et de fournitures médicales essentiels, y compris d'équipements de protection individuelle. Selon une récente enquête de l'OMS, bien que 75 % des centres de santé primaire soient ouverts, seuls 20 % d'entre eux dispensent des services. De même, les acteurs humanitaires sont confrontés à des difficultés d'accès pour acheminer les fournitures humanitaires dans tout le pays, et des vols qui transportaient des fournitures médicales n'ont pas pu atterrir à Benghazi faute d'autorisation. Le fait de devoir négocier des autorisations pour maintenir les opérations pendant les couvre-feux imposés en raison de la COVID-19, conjugué à l'insécurité permanente, a retardé la distribution des secours.

En réponse à une demande de la MANUL et afin de freiner la propagation de la COVID-19, je me félicite que les autorités libyennes aient accepté de libérer plus de 2 000 prisonniers et détenus entre le 25 mars et le 15 mai. Le Conseil supérieur de la magistrature, le ministère public et le Ministère de la justice ont manifesté leur volonté de protéger les prisonniers et les détenus de la COVID-19, et nous les encourageons à libérer de nouveaux prisonniers, en particulier les femmes et les enfants, les personnes handicapées ou souffrant de problèmes médicaux, les personnes âgées, les migrants et les réfugiés. Grâce au soutien technique et à l'équipement fournis par l'ONU, la prison d'Al-Jadida à Tripoli a pu tenir plusieurs audiences à distance entre le 15 et le 30 avril.

Je reste très préoccupée par la situation des migrants et des demandeurs d'asile en Libye. Depuis janvier, plus de 3 200 personnes ont été interceptées en mer et renvoyées en Libye, souvent dans des conditions de détention qui ne respectent pas

les droits de l'homme, tandis que d'autres ont complètement disparu. La MANUL s'inquiète également du fait qu'au moins 1 400 migrants et réfugiés ont été expulsés de l'est de la Libye cette année, en violation des obligations du pays en matière de droit international des droits de l'homme sur le non-refoulement et les expulsions collectives. Il y a un risque que d'autres soient bientôt expulsés de force. Nous avons reçu des informations selon lesquelles il y a des refus d'assistance en mer et des refoulements coordonnés des bateaux de migrants en Méditerranée centrale, qui reste un des itinéraires de migration les plus meurtriers au monde. L'Italie et Malte – et maintenant la Libye – ont fermé leurs ports au débarquement des migrants secourus en mer, invoquant les problèmes sanitaires liés à la COVID-19. J'insiste sur le fait que le maintien des personnes en Libye passe avant tout par un cessez-le-feu immédiat suivi d'un retour complet au dialogue politique.

J'invite instamment les États Membres à répondre à notre appel à un financement spécial destiné à la lutte contre la COVID-19 et à accroître leur soutien au plan d'aide humanitaire 2020, qui, avec 14 % de fonds reçus, est gravement sous-financé. Le manque de financement entrave notre capacité de lutter contre la pandémie et de faire en sorte que les vulnérabilités existantes ne soient pas exacerbées.

La violence risque de s'étendre dans le sud de la Libye, car le conflit accentue les divisions existantes. Dans la ville de Sabha, dans le sud du pays, le conseil municipal élu récemment a été suspendu après avoir fait une déclaration de soutien à l'Armée nationale libyenne le 26 avril, ce qui a conduit le Ministère de la gouvernance locale du Gouvernement d'entente nationale à le remplacer par un comité directeur nommé. Le conseil élu a fait appel de la décision du Gouvernement d'entente nationale. J'encourage le Gouvernement à engager un dialogue constructif avec le conseil élu afin de préserver le processus démocratique en Libye. La fourniture des services municipaux doit être mise à l'abri de la politique nationale.

Nous saluons la persévérance des responsables des comités électoraux locaux en Libye, qui continuent à préparer la poursuite des élections des conseils municipaux en dépit de difficultés considérables. Quelque 38 nouvelles élections locales sont prévues en 2020 ; les conseils municipaux et le Comité central des élections municipales envisagent des mesures spéciales pour garantir un environnement sûr pour le vote en cette période de pandémie. Des élections sont prévues en juin et en juillet dans plusieurs municipalités, dont Misrata.

Les combats, aggravés par la COVID-19 et le blocage pétrolier en cours, posent un défi sans précédent à la situation socioéconomique déjà très difficile de la Libye. Le blocage en soi a déjà coûté à la Libye plus de 4 milliards de dollars. Avec un déficit budgétaire de 26 milliards de dinars en 2020, la Banque centrale de Libye a imposé des mesures d'austérité, y compris des limites sur les devises étrangères. Tout cela a entraîné une perte de revenus, des pénuries alimentaires, des hausses de prix et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le taux de change sur le marché parallèle est passé de 4,1 dinars pour un dollar en janvier à 6,1 aujourd'hui, ce qui a eu un impact supplémentaire sur le pouvoir d'achat de la population. Une grande partie des bénéfices des réformes économiques adoptées en 2018 a été annulée. J'ai invité le Premier Ministre et le Gouverneur de la Banque centrale à s'attaquer à la crise financière que traverse le pays et à encourager le dialogue dans le but de mettre en œuvre une série de réformes visant à la fois à atténuer le déficit national et à améliorer les conditions de vie du Libyen moyen. Ce mois-ci, le Ministère de la justice a rendu une décision encourageante sur la légalité de l'audit international.

Une autre tendance inquiétante est la militarisation des services vitaux. Depuis la fin du mois de mars, on dénombre quatre incidents, deux qui se sont soldés par une rupture de l'approvisionnement en eau de la Grande Rivière artificielle et deux qui

ont privé plusieurs centrales électriques de gaz naturel. Ces actes sont condamnables en toutes circonstances mais plus encore en cette période où le pays subit les effets de la guerre et d'une pandémie mondiale.

Fait positif, le 3 mai, la National Oil Corporation a réussi à rétablir l'intégrité institutionnelle de la société nationale de distribution de carburant, Brega, en parvenant à réunifier son comité de gestion. Nous nous félicitons de cette évolution, car elle préserve l'impartialité et l'efficacité de la National Oil Corporation.

J'assure le Conseil que l'ONU ne relâchera pas ses efforts pour amener les dirigeants politiques et militaires de la Libye à assumer leurs responsabilités et à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique. Suite à l'évolution récente de la situation militaire, il semble qu'il y ait une possibilité d'insuffler un nouvel élan à certaines activités politiques.

Le 23 avril, le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh, a annoncé une nouvelle initiative politique, demandant aux groupements sociaux et politiques dans les parties orientale, occidentale et méridionale de la Libye d'élire chacun un représentant au Conseil de la présidence, qui compte trois membres, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Le même jour, le général Haftar a, pour sa part, réaffirmé qu'il considérait que l'Accord politique libyen et le Conseil de la présidence actuel n'étaient pas valables, et demandé aux Libyens de choisir une institution qui serait chargée de diriger le pays durant la période de transition. Dans un discours prononcé quatre jours plus tard, le 27 avril, le général Haftar a « accepté » ce qu'il estime être un mandat populaire pour que son commandement général assume un rôle de gouvernance plus important. Sur une note plus positive, le 5 mai, le Premier Ministre Serraj a publiquement salué toutes les initiatives politiques qui appelaient à une solution pacifique de la crise libyenne et exhorté toutes les parties à reprendre les pourparlers politiques, soit dans le cadre de l'Accord politique libyen, soit par le biais d'un accord sur la tenue d'élections dans un cadre constitutionnel convenu. Si les pourparlers devaient se dérouler dans le cadre de l'Accord politique libyen, M. Serraj a évoqué la restructuration de l'exécutif, notamment la formation d'un Conseil de la présidence composé de trois membres, et d'un Gouvernement dirigé par un premier ministre.

Nous nous félicitons de la position constructive adoptée par le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés, ainsi que de toutes les initiatives politiques qui sont inclusives et visent à mettre fin aux combats et à trouver une solution pacifique au conflit dans le cadre des conclusions de la conférence internationale tenue le 19 janvier à Berlin et conformément à la résolution 2510 (2020). Notre mission reste d'aider les Libyens à reconstruire un État suffisamment fort pour contenir pacifiquement les différends politiques.

Nous avons pris langue avec le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne pour faire fond sur le projet d'accord de cessez-le-feu présenté dans le cadre des discussions de la Commission militaire mixte 5+5, tenues le 23 février à Genève. La Mission est en train d'analyser les observations sur le projet d'accord formulées par l'équipe du Gouvernement d'entente nationale. Nous attendons toujours les réactions du Commandement général de l'Armée de libération nationale. Je prie le Conseil de bien vouloir nous aider à obtenir une réponse au plus tôt afin que nous puissions reprendre ces échanges ô combien nécessaires. Le projet existant constitue la base la plus solide pour une reprise des pourparlers.

Nous apprécions à leur juste valeur le soutien exprimé par les participants à la conférence de Berlin. Dans le même esprit, nous espérons pouvoir compter sur leur appui pour mettre fin d'urgence à l'afflux de soutien militaire en provenance de l'étranger, en violation de l'embargo sur les armes de l'ONU. L'Union européenne

a lancé le 1er avril l'opération de sa force navale en Méditerranée, dite opération IRINI. Nous saluons tous les efforts déployés pour appuyer l'application de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, conformément à la résolution 2292 (2016), et encourageons les États Membres à contribuer à son suivi et à sa mise en œuvre de manière globale.

Nous nous félicitons également de l'intérêt manifesté par les États Membres et par nos organisations partenaires au sein du quatuor pour la Libye à participer au comité international de suivi sur la Libye, qui s'est réuni à haut niveau les 2 avril et 13 mai. La raison d'être du comité est de veiller à la mise en œuvre des engagements de Berlin. Les discussions ont commencé dans les quatre groupes de travail thématiques créés sous l'égide du comité. Ces groupes constituent un outil essentiel non seulement pour appuyer la MANUL, mais aussi pour démontrer aux Libyens que la conférence de Berlin peut tenir ses promesses.

Alors que nous prenons la mesure du carnage provoqué par près de 15 mois de violence incessante en Libye, je pense que nous avons atteint un autre tournant dans le conflit. D'après ce que nous constatons en termes d'afflux massif d'armes, d'équipements et de mercenaires des deux côtés, la seule conclusion que nous pouvons tirer est que cette guerre va s'intensifier, s'élargir et s'approfondir, avec des conséquences dévastatrices pour le peuple libyen. Face à une intervention étrangère de plus en plus présente, les Libyens sont perdus dans la masse et n'arrivent plus à faire entendre leur voix. Nous ne devons pas laisser la Libye sombrer. Nous devons permettre aux Libyens responsables d'écrire leur propre avenir. En faisant front commun maintenant, le Conseil de sécurité peut assurer la sécurité collective qu'il est chargé de maintenir en exerçant une pression cohérente et crédible sur les acteurs régionaux et internationaux qui soufflent sur les braises du conflit. Nous pouvons écrire collectivement une fin différente à cette triste histoire, mais seulement si nous démontrons la volonté collective de le faire.

Annexe II

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

En application des dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011), j'ai aujourd'hui l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par ladite résolution pour la période allant du 30 janvier au 19 mai. Le Comité a mené ses travaux suivant la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanction.

Je rappelle tout d'abord que le 11 février, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2509 (2020), par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 avril 2021 les autorisations données et les mesures prises à titre temporaire pour prévenir les exportations illicites de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, depuis la Libye. L'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs ne sont pas limités dans le temps et continuent de s'appliquer. La résolution a également prorogé jusqu'au 15 mai 2021 le mandat du Groupe d'experts. Par la suite, le 10 mars, le Secrétaire général a nommé six membres du Groupe d'experts. Je rappelle les privilèges et immunités dont jouissent les experts en mission en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de 1946. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus, le Groupe d'experts nouvellement désigné n'a pas pu se rendre à New York pour présenter son programme de travail au Comité. Au lieu de cela, il a communiqué son programme par écrit, puis en a débattu avec les membres du Comité par visioconférence, le 15 mai.

Dans mon précédent rapport, j'ai informé le Conseil que le Comité avait accepté de donner suite à deux recommandations qui lui étaient adressées dans le rapport final du Groupe d'experts présenté en application de la résolution 2441 (2018) (S/2019/914). En conséquence, le Comité a actualisé la liste relative aux sanctions le 25 février, en y ajoutant des éléments d'identification supplémentaires, et a examiné la deuxième recommandation du Groupe d'experts, relative au gel des avoirs, le 5 mars. Il a, en outre, examiné et approuvé une lettre adressée à la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la liste, en réponse aux questions posées par celle-ci sur le gel des avoirs et l'applicabilité de diverses dérogations dans le cadre du régime de sanctions concernant la Libye. Depuis mon dernier rapport, le Groupe d'experts a tenu le Comité informé de l'évolution de la situation au moyen de sept comptes rendus écrits, dont cinq portant sur divers aspects de l'application de l'embargo sur les armes et deux sur des événements liés à des exportations de pétrole brut depuis la Libye et à l'importation de carburant aviation Jet A1 dans le pays. Sur la recommandation du Groupe d'experts, le Comité a décidé de communiquer deux de ces comptes rendus aux États Membres concernés, à titre d'information.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a examiné et approuvé une demande de modification des dates de voyage de Mme Safia Farkash Al-Barassi pour un voyage qui avait été approuvé lors de la période précédente.

Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu une notification de son référent en Libye, nommé en application de la résolution 2146 (2014).

Je note que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef d'assurer la mise en œuvre des mesures de sanction. Le Comité est résolu à faciliter l'application de ces mesures et entend contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en Libye.

Annexe III

Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie Mme Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, et l'Ambassadeur Schulz de leurs exposés, et je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Elsonni à la présente visioconférence.

La situation actuelle en Libye est complexe, délicate et fragile, et est lourde de répercussions sur la sécurité et la stabilité des pays voisins et de toute la région. C'est une situation qui est susceptible d'évoluer rapidement. La Chine suit de près l'évolution de la situation en Libye. Compte tenu des circonstances actuelles, le peuple libyen est en droit de pouvoir compter sur un climat pacifique pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je souhaiterais formuler quatre observations principales.

Premièrement, la priorité actuelle est de parvenir à un cessez-le-feu durable. Nous sommes préoccupés par les attaques contre les civils et les infrastructures correspondantes. Il n'y a pas de solution militaire à la situation en Libye. Nous appelons toutes les parties au conflit à cesser les hostilités et à convenir d'un cessez-le-feu durable dans les meilleurs délais. La Chine accueille favorablement tous les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu durable en réponse à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général, et elle encourage la reprise des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5. L'heure est à l'union, car les conflits ne font qu'aggraver la souffrance des populations.

Deuxièmement, les synergies mondiales doivent être renforcées pour promouvoir le processus de paix. La communauté internationale doit rester attachée au processus politique dirigé et pris en main par les Libyens, sous l'égide de l'ONU. La Chine est favorable à ce que l'ONU conserve un rôle de premier plan, et elle appelle à nommer dès que possible un représentant spécial, ou une représentante spéciale, du Secrétaire général, dans l'intérêt du processus de paix en Libye. Pendant ce processus, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être respectées. L'Union africaine et la Ligue des États arabes, qui sont les mieux placées pour servir de médiatrices dans un conflit entre les parties, doivent être épaulées dans l'exercice de leurs rôles respectifs, et doivent veiller aux synergies entre leurs efforts et ceux des Nations Unies.

Troisièmement, il faut lutter inlassablement contre le terrorisme. Le terrorisme en Libye et aux alentours semble connaître une recrudescence. La communauté internationale doit rester très vigilante face à cette tendance, renforcer sa coordination et sa coopération et travailler de manière concertée pour venir à bout des défis. Il est impératif de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes dans toute la Libye et, dans le même temps, de se prémunir contre la circulation des combattants terroristes étrangers par-delà les frontières. Nous ne devons jamais laisser la Libye devenir le terreau du terrorisme.

Quatrièmement, les mesures de sanction doivent être utilisées correctement et efficacement. La Chine a toujours considéré que les sanctions sont un moyen et non une fin. Les régimes des sanctions doivent toujours servir au règlement politique des questions pertinentes. Dans les circonstances actuelles, il est important d'appliquer strictement l'embargo sur les armes imposé à la Libye et de s'abstenir de toute intervention militaire ou autre action susceptible d'aggraver le conflit.

Désormais, nous devons lutter contre un ennemi commun, la pandémie de COVID-19. Ce n'est qu'en préservant l'unité et la solidarité que les parties en Libye pourront apporter la paix et la prospérité au peuple libyen et lutter efficacement

contre la pandémie de COVID-19. Nous apprécions vivement l'aide apportée à la Libye par l'Organisation mondiale de la Santé pour lutter contre la pandémie. La Chine continuera de fournir son assistance à la Libye pour lutter contre la COVID-19, de faciliter le processus politique libyen et de soutenir le peuple libyen dans sa quête de paix et de stabilité.

Annexe IV

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous souhaitons, pour commencer, saluer les inlassables efforts déployés sur le terrain par le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que le formidable travail du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions également de leurs exposés la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, et l'Ambassadeur Juergen Schulz.

La République dominicaine condamne fermement la poursuite des attaques flagrantes contre les civils et les infrastructures civiles, en particulier les zones résidentielles, les aéroports et les hôpitaux à Tripoli et alentour, qui ne peuvent qu'aggraver les souffrances humaines. Il est inacceptable que plus de sept établissements de santé aient été directement visés ou touchés à ce jour en 2020, et que plus de 62 attaques de cette nature aient été signalées en 2019.

La poursuite des violations de l'embargo sur les armes, qui vont clairement à l'encontre de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, sont particulièrement inquiétantes et contrarient gravement la capacité des autorités libyennes de combattre efficacement les conséquences de l'épidémie de maladie à coronavirus.

Nous nous préoccupons vivement de la situation humanitaire désastreuse que ces actions entraînent pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les déplacés, les réfugiés et les migrants, ainsi que les prisonniers politiques et les défenseurs des droits de la personne actuellement enfermés dans des centres de détention. À cet égard, nous relançons notre appel à garantir un accès sans entrave à l'aide et au personnel humanitaires, et encourageons les parties à revenir à la table des négociations, afin de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et sans condition.

Nous regrettons vivement que le 27 avril, le général Khalifa Haftar ait déclaré avoir pris la tête de la Libye. Ces évolutions sapent assurément les initiatives de dialogue menées par l'ONU.

Il est clair qu'en Libye, en dépit des difficultés, les jeunes ont réussi à lancer de nombreuses initiatives de réconciliation nationale aux fins de régler le conflit. Toutefois, cela ne se reflète pas dans le nombre peu élevé de jeunes qui siègent dans les comités de réconciliation. Nous soutenons donc les efforts de la MANUL visant à généraliser l'intégration de la dimension du genre et à assurer une participation significative de femmes et de jeunes tout au long des trois volets du dialogue, et nous appuyons le renforcement des capacités fourni aux jeunes et aux femmes par le Service de la lutte antimines de l'ONU dans le but de lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

La République dominicaine se félicite des efforts déployés actuellement par l'Union européenne pour appliquer les conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye, avec l'établissement du Comité international de suivi et le lancement de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), et elle souligne l'importance de consultations étroites avec le Gouvernement d'entente nationale reconnu au plan international, ainsi qu'avec les organisations régionales et les pays voisins.

Nous accueillons favorablement les mesures positives prises sur les plans militaire, économique et politique, et encourageons à poursuivre en toute bonne foi

les négociations menées dans le cadre du dialogue interlibyen afin de parvenir à une paix durable pour le peuple libyen.

En ce qui concerne le Comité 1970, nous remercions le Groupe d'experts de ses efforts inlassables pour faire la lumière sur les événements critiques qui se déroulent sur le terrain en Libye. Les violations flagrantes et innombrables comme celles qui sont évoquées dans les récents rapports du Groupe d'experts ne doivent pas continuer d'être commises en toute impunité, et nous exhortons tous les membres à faire preuve de retenue.

En outre, pour que le Groupe d'experts puisse travailler efficacement, les États Membres doivent continuer à partager en temps utile les informations demandées par le groupe.

Pour terminer, nous réaffirmons le rôle central que joue l'ONU pour faciliter un processus politique dirigé et pris en main par les Libyens, et nous exhortons le Secrétaire général à nommer dès que possible un représentant spécial ou une représentante spéciale pour la Libye.

Annexe V

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Représentante spéciale par intérim, Mme Stephanie Williams, pour son exposé instructif. Nous appuyons sans réserve le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que le processus politique facilité par l'ONU en Libye. À cet égard, nous espérons sincèrement que le nouveau ou la nouvelle Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Libye sera nommé(e) dès que possible.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur les derniers faits nouveaux en Libye (S/2020/360), qui brosse toutefois un tableau sombre de la situation sur le terrain. Nous sommes déçus de constater que les combats et l'escalade militaire se poursuivent malgré les promesses faites par les deux parties au conflit de respecter l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Qui plus est, le nombre croissant d'attaques, y compris les bombardements, les tirs de mortier et les tirs d'armes légères, fait davantage de victimes civiles, et endommage et détruit des infrastructures civiles vitales telles que les établissements de soins de santé et les écoles. Compte tenu de la situation humanitaire déjà désastreuse et de la propagation de la COVID-19 dans le pays, les attaques aveugles contre les hôpitaux sont les plus consternantes. La dernière attaque visant un refuge pour personnes déplacées à Tripoli doit être condamnée dans les termes les plus fermes. Toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme doivent être prises en compte et leurs auteurs doivent être tenus pour responsables.

Les parties au conflit doivent retourner à la table des négociations. La responsabilité de mettre fin à l'escalade actuelle incombe non seulement aux parties en conflit, mais aussi à la communauté internationale et au Conseil.

Cela m'amène à la question de l'application de l'embargo sur les armes. À moins que les violations flagrantes du régime de sanctions de l'ONU et l'implication des acteurs extérieurs ne cessent, la Libye n'a aucune chance de connaître la paix. La est de bon augure que le processus de Berlin continue malgré les restrictions imposées pour lutter contre la pandémie. Nous appelons tous les participants à respecter les engagements qu'ils ont pris à la conférence de Berlin.

L'Estonie continue de soutenir l'approche à trois volets adoptée par l'ONU pour le processus politique en Libye. Il est regrettable que le projet d'accord de cessez-le-feu qui a été négocié par la Commission militaire conjointe 5+5 en février n'ait pas encore été signé. Nous engageons instamment les parties à prendre des mesures concrètes pour apporter une solution politique au conflit en Libye.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Tout d'abord, je voudrais remercier la Représente spécial du Secrétaire général par intérim, Mme Stéphanie Williams, et l'Ambassadeur Schulz pour leurs présentations.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, nous appelons les parties libyennes à cesser les hostilités et à trouver une solution politique au conflit.

Les deux parties devraient approuver formellement le projet d'accord de cessez-le-feu conclu le 23 février dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5. Ce projet d'accord de cessez-le-feu est un document libyen et a été approuvé par les délégués des deux camps.

Il est également important qu'une nouvelle réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 ait lieu dès que possible et sans conditions préalables, en vue de finaliser cet accord et d'établir les sous-commissions sur les questions structurelles, telles que le démantèlement des milices.

Ce sont les messages que le Ministre français des affaires étrangères a transmis aux dirigeants libyens des deux camps.

Un cessez-le-feu durable doit être mis en place et contrôlé par l'ONU et nous avons pris note positivement de la proposition qui a été faite de convenir d'une trêve pendant le mois saint du ramadan, approuvée par l'Armée nationale libyenne. Il n'y a pas de solution militaire en Libye et, à cet égard, nous condamnons le bombardement de zones civiles à Tripoli. Les deux parties doivent s'abstenir d'alimenter les tensions et éviter toute escalade, tandis que les interférences militaires doivent cesser.

À cet égard, nous regrettons qu'aucun élément sur la surveillance d'un éventuel cessez-le-feu par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye n'ait été inclus dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/360), en l'absence d'un rapport spécifique, qui a été demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2510 (2020).

Nous appelons les parties à reprendre dès que possible des pourparlers politiques inclusifs sous les auspices de l'ONU.

Les questions essentielles telles que les élections, le type de Constitution, l'articulation entre le civil et le militaire devront être discutées en priorité. Ce dialogue politique devrait être relancé avec la participation active des pays voisins de la Libye et de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne.

Nous devrions soutenir collectivement la mise en œuvre des réformes des institutions économiques et financières, à commencer par l'audit de la Banque centrale de Libye, afin de restaurer sa gouvernance saine et transparente.

La répartition équitable des ressources pétrolières et la levée du blocus pétrolier sont également des questions prioritaires.

Le Conseil de sécurité et, plus largement l'ONU, doivent rester pleinement mobilisés pour trouver une solution à la crise libyenne.

Les autorités françaises ont poursuivi leur dialogue avec toutes les parties libyennes afin de trouver cette solution, en soutien aux efforts menés par la médiation de l'ONU.

À cet égard, nous appelons le Secrétaire général à nommer une nouvelle ou un nouveau représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général dans les meilleurs délais. Près de trois mois se sont écoulés depuis la démission de M. Ghassan Salamé.

Nous nous félicitons également du déploiement par l'Union européenne de l'opération militaire en Méditerranée EUNAVFOR MED IRINI, qui mettra en œuvre l'embargo sur les armes, lequel est continuellement violé par les deux parties, et qui contribuera ainsi à la mise en œuvre des résultats de la conférence de Berlin et de la résolution 2510 (2020) du Conseil de sécurité. L'opération IRINI agira strictement dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, le renouvellement par le Conseil de sécurité du mécanisme créé par la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité est absolument essentiel.

La France restera pleinement engagée et mobilisée pour trouver une solution politique en Libye.

Annexe VII

Déclaration de M. Muhsin Syihab, Représentant permanent adjoint de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie remercie Mme Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, pour son exposé. Nous remercions également l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, d'avoir présenté le trente-huitième rapport périodique du Comité au Conseil.

La séance d'aujourd'hui marque le deuxième ramadan depuis le début du nouveau conflit en Libye. Les Libyens sont privés de la possibilité de célébrer ce mois sacré en paix et risquent actuellement de célébrer un autre Eïd al-Fitr dans la terreur.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général, comme il l'a indiqué dans son dernier rapport (S/2020/360), selon laquelle une nouvelle escalade de la violence risque de réduire à néant les progrès fragiles qui ont été accomplis et de compliquer davantage tout règlement pacifique en Libye.

L'engagement du Conseil sur la Libye a été long et tortueux. Nous n'avons pas besoin de plus de récits vides de sens qui n'ont aucun impact sur ceux qui se battent sur le terrain et ceux qui alimentent le conflit, y compris en violant l'embargo sur les armes.

Notre mandat en tant que membre élu du Conseil est bref et ce que nous faisons maintenant sera inscrit dans l'histoire. Au bout du compte, la question ultime sera de savoir combien de vies nous avons sauvées. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons concentrer nos efforts sur le sauvetage du peuple libyen, notamment les personnes particulièrement vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les migrants.

Malheureusement, malgré l'appel mondial en faveur d'un cessez-le-feu, les attaques contre les civils et les installations civiles persistent. Les attaques visant les établissements de santé auront de graves répercussions sur la capacité de la Libye à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Au cours du premier trimestre 2020, le nombre de victimes civiles en Libye a augmenté de 45 % par rapport au dernier trimestre 2019, avec au moins 131 pertes civiles. Ces attaques doivent cesser. Nous appelons toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et à prendre des mesures pour protéger tous les civils. Nous appelons également à une extension des couloirs humanitaires pendant la durée du ramadan et de la pandémie de COVID-19 afin que les travailleurs humanitaires puissent atteindre les personnes qui sont dans le besoin. Nous devons persévérer sur la voie du dialogue politique, car il n'y aura jamais de solution militaire en Libye.

Nous nous joignons à l'appel du Secrétaire général pour que toutes les parties continuent à communiquer et à faire avancer le projet d'accord de cessez-le-feu produit par la Commission militaire mixte 5+5. Nous continuons à soutenir le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et demandons que le nouveau représentant spécial du Secrétaire général soit nommé immédiatement.

Deuxièmement, nous continuons à soutenir le rôle des voisins de la Libye et des organisations régionales, y compris l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour aider le pays. À cette fin, nous nous faisons l'écho des remerciements

exprimés par le Secrétaire général aux Gouvernements tunisien et népalais pour leur appui au fonctionnement de la MANUL.

Troisièmement, l'Indonésie appuie tous les efforts internationaux visant à rétablir durablement la paix en Libye. Néanmoins, il est important que ces efforts soient en harmonie avec les voies définies par la communauté internationale, notamment la résolution 2491 (2019). Nous allons continuer à suivre l'évolution de la conférence de Berlin et la suite qui lui est donnée, ainsi que tous les efforts régionaux en faveur de la Libye.

Enfin, nous n'avons pas besoin de rappeler une nouvelle fois que les actions de la communauté internationale doivent avoir pour seul objectif de sauver des vies et d'instaurer une paix durable.

Annexe VIII

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Mme Stephanie Williams, pour son engagement en faveur de la paix et de la stabilité en Libye.

Je tiens également à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Juergen Schulz, pour son remarquable exposé.

Les violations du cessez-le-feu par les deux parties en Libye ont considérablement sapé les efforts de paix parrainés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et entraîné la mort de centaines de civils innocents. Des milliers de personnes ont été forcées de quitter leurs maisons depuis le début des affrontements entre les protagonistes de la crise libyenne. Hélas, la violence n'a épargné ni les hôpitaux et les aéroports, ni les zones résidentielles, affaiblissant ainsi les capacités du système national de santé déjà très éprouvé au moment où il doit prendre part à la riposte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

On ne le dira jamais assez : ces attaques contre les infrastructures civiles constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et doivent cesser immédiatement. En effet, si le personnel de santé et les malades eux-mêmes ne sont pas protégés de ces attaques, qui visent même des installations hospitalières pourtant supposées inviolables, il ne sera tout simplement pas possible de lutter efficacement et de manière coordonnée contre la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi le Niger se joint à l'appel lancé par sept institutions du système des Nations Unies pour soutenir la population libyenne, qui est dangereusement menacée par le conflit et par la COVID-19.

Le Niger déplore le fait qu'en dépit des appels répétés à un cessez-le-feu humanitaire, en particulier celui lancé le 23 mars par le Secrétaire général, les hostilités se poursuivent sans relâche, entravant l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle.

Mon pays déplore également la poursuite des ingérences extérieures et rappelle à tous les acteurs les engagements qu'ils ont pris durant la conférence de Berlin. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de ne ménager aucun effort et d'user de toute leur influence pour contribuer à l'obtention d'un cessez-le-feu et à la création d'un environnement propice à des pourparlers politiques, conformément à la résolution 2510 (2020).

Les violations de l'embargo sur les armes et l'introduction de mercenaires étrangers en Libye pour combattre aux côtés des différentes factions ne feront qu'intensifier l'escalade de la violence. Ces actes sont une source de préoccupation majeure pour les voisins immédiats de la Libye, à commencer par le Niger, et pour toute la sous-région du Sahel en général.

Même si ce n'est pas la seule, la principale raison de la déstabilisation de la Libye tient sans aucun doute à la gravité de la situation à laquelle le Sahel est confronté actuellement sur le plan de la sécurité. Nous craignons que les milliers de jihadistes qui sont transférés en Libye aujourd'hui ne se répandent dans tout le Sahel de la même manière que les gigantesques arsenaux de l'armée libyenne ont alimenté la déstabilisation à laquelle la région doit faire face.

Sur le plan économique, nous sommes profondément inquiets par les conséquences de la poursuite du conflit, qui entrave sérieusement le bon fonctionnement de la National Oil Corporation libyenne. De fait, la chute des prix

du pétrole et les difficultés rencontrées par la National Oil Corporation vont encore aggraver les difficultés économiques du pays, avec de graves répercussions sur les moyens de subsistance de nombreuses familles libyennes.

Je voudrais à ce stade féliciter l'Union européenne d'avoir mis en place l'opération IRINI de la force navale de l'Union européenne en Méditerranée, conformément à la résolution 2292 (2016). Nous espérons que l'opération travaillera en étroite collaboration avec les Libyens, les pays voisins et l'Union africaine pour assurer le respect de l'embargo sur les armes et contribuer à la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de migrants et l'exportation illégale de pétrole libyen.

Le Niger espère que la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye aura lieu très prochainement afin de relancer la dynamique de paix et de réconciliation en Libye. À cet égard, le Niger appuie les travaux du Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye créé par l'Union africaine et forme l'espoir que la conférence de réconciliation nationale interlibyenne sera organisée très prochainement sous les auspices de l'Union africaine.

En ce qui concerne le processus de réconciliation, mon pays estime que le moment est venu pour nous de faire preuve de courage et d'imagination et de trouver une solution durable à la grave crise libyenne. Il est clair aujourd'hui qu'aucune solution à la crise libyenne ne peut être trouvée sans la participation pleine et entière de toutes les filles et de tous les fils de la Libye, sans aucune exclusion.

Aujourd'hui, l'heure de la réconciliation a sonné. Les filles et les fils de la Libye ont enduré trop de souffrances pour qu'on leur demande toujours et encore de payer. La Libye, autrefois un modèle de stabilité et de paix, est devenue un pays de chaos, de guerre et de souffrance qui voit ses immenses ressources pillées de la manière la plus abjecte.

À l'heure où la pandémie de COVID-19 nous oblige à revoir nos convictions et à remettre en cause nos certitudes, il est grand temps de mettre de côté nos divisions et d'assumer nos responsabilités en œuvrant à la réalisation du seul objectif qui vaille la peine aujourd'hui pour la Libye et son peuple : la réconciliation, la paix, la justice et la prospérité.

Annexe IX

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Stephanie Williams, pour son exposé sur la situation en Libye, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, Juergen Schulz, pour son rapport sur les travaux de cet organe subsidiaire.

C'est à grand regret que nous voyons la tendance à un conflit armé prolongé s'enraciner en Libye. Les affrontements se poursuivent dans différentes parties du pays. Malheureusement, le niveau de méfiance entre les parties libyennes est si élevé qu'il est pratiquement impossible de faire respecter un cessez-le-feu malgré les appels lancés par de nombreuses personnes, dont le Secrétaire général. Les pauses humanitaires décrétées séparément par le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne n'ont pas été respectées.

La menace du coronavirus constitue aujourd'hui un autre défi de taille en Libye, surtout compte tenu de la grave situation humanitaire sur le terrain et de la quasi-destruction du système de santé.

Les parties continuent d'échanger des propos belliqueux. Dans le même temps, le Président de la Chambre des députés libyenne, Agila Saleh, a appelé à la cessation des hostilités à l'occasion du mois sacré du ramadan. Nous notons que cette déclaration contient un certain nombre de propositions constructives sur la manière de sortir la Libye de la crise. Il s'agit, notamment, de la création d'organes de pouvoir unifiés sur la base d'une représentation géographique proportionnelle, de l'élaboration d'une nouvelle constitution et de la tenue d'élections présidentielle et parlementaires. Nous estimons que ces idées pourraient constituer une base pour des discussions politiques dans le cadre du processus global de règlement de la situation en Libye.

Toutefois, jusqu'à présent, aucun progrès n'a été enregistré dans les consultations militaires en format 5+5 ni sur le volet politique. Nous estimons que la nomination rapide d'un nouveau représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye peut contribuer à sortir le processus politique de l'impasse. Cela n'a que trop tardé.

Nous sommes convaincus que la poursuite du conflit armé aura des conséquences encore plus désastreuses pour la Libye et son peuple. Nous exhortons toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à reprendre le dialogue sous les auspices de l'ONU sur les trois volets du règlement : militaire, politique et économique. Nous poursuivons nos efforts à cet égard, notamment en participant aux réunions de suivi de la conférence de Berlin et en communiquant avec les parties concernées. En même temps, nous suivons le principe que nous avons exprimé à plusieurs reprises, à savoir que toute décision et recommandation doit être approuvée à l'avance par les Libyens. Sinon, nos efforts n'aboutiront jamais.

Nous tenons à rappeler au Conseil l'adoption de la résolution 2510 (2020). Je signale que la Russie s'est abstenue dans le vote, non pas par caprice ni sur un coup de tête, mais plutôt, comme nous l'avons dit, parce que sans l'implication des protagonistes, la résolution était vouée à l'échec. Dans mon explication de vote sur cette résolution (voir S/PV.8719), j'ai déclaré publiquement que si j'avais tort et que la résolution fonctionnait, je serais le premier à le reconnaître. J'ai le regret de dire que j'avais malheureusement raison.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations continues de l'embargo sur les armes en Libye. Nous sommes convaincus qu'il faut mettre un terme à la fourniture d'armes et à l'afflux de mercenaires. Cette pratique se poursuit en Libye depuis le tout début du conflit en 2011, lorsque l'État libyen a été détruit dans le sillage de l'agression illégale de l'OTAN. Nous encourageons les parties libyennes à poursuivre le dialogue et à rechercher des compromis.

Nous suivons de près les préparatifs du lancement d'une opération militaire de l'Union européenne au large des côtes libyennes. Nous soulignons une fois de plus que cette opération doit être conforme au mandat de la résolution 2292 (2016). Toute modification doit être soumise à l'examen du Conseil.

J'ai écouté certaines allégations selon lesquelles la Russie serait impliquée dans le conflit libyen. Je me réserve le droit de dire quelques mots à ce sujet aujourd'hui, après que tous les participants se seront exprimés. On entend beaucoup de spéculations sur de prétendus mercenaires russes. Le représentant du Royaume-Uni est même allé jusqu'à dire qu'ils sont responsables de tous les troubles et problèmes en Libye. Voilà une façon intéressante de rejeter la faute sur d'autres. Je rappelle au Conseil que la principale raison de tous les tourments agitant la Libye aujourd'hui est l'agression de l'OTAN, qui a détruit l'État libyen. Or, aujourd'hui, certains préfèrent contourner le problème et font semblant de ne rien entendre.

Je passe maintenant au rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011). Tout d'abord, nous sommes consternés que le rapport confidentiel du Groupe d'experts ait fait l'objet d'une fuite dans la presse. Ce n'est pas la première fois qu'un rapport d'un groupe d'experts du comité des sanctions fait l'objet d'une fuite. Nous demandons au Secrétariat de mener une enquête sur cet incident.

Nous sommes toujours en train d'étudier le rapport. Toutefois, la première lecture du texte nous permet de tirer certaines conclusions. Pour commencer, il n'y a pas de concept de société militaire privée dans la législation russe. Le rapport interprète de manière incorrecte des extraits de la loi russe qu'il utilise arbitrairement. Pour l'essentiel, le rapport est basé sur des données non vérifiées ou clairement inventées de toutes pièces et vise à discréditer la politique de la Russie en Libye. Les experts utilisent des sources de qualité douteuse qui ont des intérêts directs dans le conflit libyen.

Dans le rapport, un nombre important – pas un ni deux – de liens Internet ne fonctionnent pas. Cela peut être vérifié par toute personne qui souhaite essayer par elle-même. Ce n'est pas un hasard. La fiabilité des informations, en particulier la partie basée sur des discussions dites confidentielles, est impossible à prouver. Une grande partie des données, en particulier concernant les citoyens russes mentionnés dans le rapport, est tout simplement infondée. Les Russes qui se battraient en Libye n'ont pas quitté notre pays. Ceux qui seraient blessés sont plutôt en bonne santé. Toutes ces informations sont accessibles au public et vérifiables. Il est à noter que les listes sélectionnées par les experts ont été copiées de la fameuse base de données ukrainienne Myrotvorets, ou « Artisans de la paix ».

Je répète qu'il n'y a pas de militaires russes en Libye. Nous sommes toutefois conscients qu'il y a une foule de militaires étrangers dans le pays, et pas seulement des combattants terroristes étrangers. S'il y a des intéressés, nous sommes prêts à divulguer les noms des pays concernés. Les membres du Conseil seraient surpris de les entendre.

De nombreuses erreurs ou falsifications délibérées ont été commises ce qui concerne les armes. En particulier, il n'est pas clair pourquoi le drone est attribué à la Russie, puisque ses caractéristiques de fabrication indiquent un des voisins

de la Russie. Dans le même ordre d'idées, des équipements qui se trouvent depuis longtemps en Libye sont identifiés à tort comme étant nouvellement exportés de la Russie.

Une autre fabrication du rapport consiste à faire passer des photos de la Syrie pour des paysages libyens. Une autre histoire raconte que des militants syriens ont été transportés à l'ouest de la Libye pour appuyer le Gouvernement d'entente nationale. Délibérément ou non, les faits sont retournés, car le rapport transforme des mercenaires associés à des organisations terroristes en combattants de l'Armée nationale libyenne.

Ce ne sont là que les erreurs les plus apparentes du rapport. Pour nous, il est clair que le rapport vise à tromper la communauté internationale sur la politique que mène la Russie en Libye. Nous fournirons une évaluation plus détaillée des conclusions du Groupe d'experts le moment venu.

Annexe X

Déclaration de Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés Mme Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, et l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je voudrais commencer par présenter les sincères condoléances de mon gouvernement aux familles des personnes qui ont perdu la vie à la suite de l'escalade de la violence en Libye. Saint-Vincent-et-les Grenadines condamne fermement les attaques incessantes contre les civils et les infrastructures civiles, qui ne font qu'aggraver les souffrances du peuple libyen. Nous sommes d'autant plus atterrés d'entendre les conditions terrifiantes et insupportables dont nous a parlé Mme Williams dans son exposé ce matin.

Il est extrêmement préoccupant que, quelque trois mois après l'adoption de la résolution 2510 (2020), le statu quo perdure en Libye. Les conditions de sécurité sont extrêmement volatiles, la situation humanitaire est lugubre, l'économie est indigente et l'impasse politique persiste. Dans l'intérêt des aspirations au développement du peuple libyen, la communauté internationale et toutes les parties prenantes libyennes ne peuvent se permettre de faire durer le statu quo. C'est pourquoi Saint-Vincent-et-les Grenadines appelle toutes les parties belligérantes à désamorcer les tensions, à s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et à participer au dialogue interlibyen afin de régler le conflit par des voies pacifiques.

Le cessez-le-feu est indispensable pour garantir un accès humanitaire sans entrave afin de contribuer à la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus et de rétablir la stabilité en offrant un espace de dialogue et de négociation, notamment en faisant progresser l'initiative en trois points de l'ONU et le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous sommes encouragés de savoir que les Libyens appuient cette initiative et demandons instamment aux parties belligérantes de s'abstenir de toute action susceptible de compromettre ces efforts. De plus, nous attendons avec intérêt la prochaine nomination d'un représentant spécial, ou d'une représentante spéciale, du Secrétaire général pour la Libye.

Ma délégation renouvelle son appui aux conclusions de la Conférence de Berlin sur la Libye et se félicite des progrès accomplis par son comité international de suivi. Nous appelons au strict respect du droit international en général, et au respect de l'embargo sur les armes en particulier, et exhortons tous les acteurs extérieurs à apporter leur concours à cet égard.

Nous déplorons les violences contre les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les migrants, les réfugiés, les déplacés, et les femmes et les filles. Nous appelons les autorités à assurer leur protection et leur sécurité, à mener les enquêtes nécessaires et à demander des comptes aux auteurs de violences.

Enfin, nous sommes solidaires du peuple libyen et réaffirmons notre appui à la MANUL et aux efforts entrepris par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et tous les autres acteurs qui cherchent à trouver une solution politique et pacifique à ce conflit. Dans ce sens, nous attendons avec intérêt la convocation d'une conférence de réconciliation interlibyenne dirigée par l'Union africaine. Pour terminer, je voudrais relayer l'appel de la Représentante spéciale par intérim : nous ne devons pas laisser la Libye sombrer.

Annexe XI

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M[me] Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour son exposé détaillé sur les faits nouveaux survenus dans les domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie en Libye durant la période considérée. Je remercie également l'Ambassadeur Juergen Schulz de l'exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye qu'il nous a présenté en sa qualité de Président dudit Comité.

L'Afrique du Sud reste profondément préoccupée par les conditions de sécurité qui prévalent en Libye, par les circonstances humanitaires de plus en plus difficiles dans le pays et par la poursuite des combats malgré les efforts en faveur d'un cessez-le-feu et les appels à une pause humanitaire pour contribuer à lutter contre la menace de la maladie à coronavirus (COVID-19). Il est regrettable que les parties libyennes n'aient pas tenu compte de l'appel du Secrétaire général à une pause humanitaire afin de permettre aux autorités locales de lutter contre la pandémie de COVID-19, en particulier pendant le mois de ramadan.

Je vais mettre l'accent sur trois problématiques.

Premièrement, ma délégation réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Libye. Toutes les parties libyennes, les responsables des communautés locales et les organisations non gouvernementales doivent s'engager à une cessation des hostilités et à un dialogue politique, et éviter les affrontements militaires persistants. En outre, nous relayons la préoccupation exprimée par le Groupe de contact du Comité *ad hoc* de haut niveau sur la Libye, de l'Union africaine, face à l'impasse politique et aux combats qui se poursuivent sans relâche en Libye. Tous les efforts de médiation doivent viser un processus dirigé et pris en main par les Libyens, avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale.

Il est préoccupant que des armes continuent de parvenir jusqu'en Libye malgré les différentes résolutions adoptées par le Conseil sécurité concernant l'embargo sur les armes. De plus, l'Afrique du Sud reste inquiète de l'implication des pays étrangers, qui perpétue le conflit, menace la souveraineté nationale et sape les efforts du pays pour faire régner l'autorité de l'État sur tout son territoire. Le plus alarmant, cependant, est le mépris opposé à l'autorité du Conseil, qui apparaît clairement dans l'application bâclée de l'embargo sur les armes, malgré les engagements qui ont été pris à Berlin cette année.

Cela étant, l'Afrique du Sud est prête à soutenir toute initiative visant à renforcer la surveillance de l'embargo sur les armes, à la condition qu'elle respecte les mesures nécessaires du Conseil relatives à l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 2473 (2019), 2509 (2020) et 2510 (2020), et qu'elle n'aille pas au-delà de ce cadre.

Deuxièmement, le Secrétaire général a souligné à plusieurs reprises, y compris dans ses précédents rapports, que la Libye ne saurait être considérée comme un port de débarquement sûr pour les réfugiés et migrants après leur sauvetage en mer en vertu du droit international. Pourtant, les réfugiés et migrants continuent d'être débarqués en Libye, principalement après avoir été interceptés par les garde-côtes libyens. Un débarquement en Libye reste dangereux.

L'Afrique du Sud demeure préoccupée par les violations persistantes des droits de la personne signalées dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/360). À ce titre, nous rappelons aux acteurs politiques libyens les obligations

qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Troisièmement, l'Afrique du Sud accueille favorablement la coopération entre l'ONU, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne pour trouver une solution durable à la crise libyenne. Nous rappelons le communiqué publié le 19 mai par le Groupe de contact sur la Libye de l'Union africaine, qui souligne la nécessité d'une coopération robuste avec les pays voisins. Ma délégation espère vivement que tous les membres du Conseil coopéreront étroitement pour assurer le succès de la prochaine conférence de réconciliation nationale interlibyenne organisée par l'Union africaine, qui se tiendra en juillet.

Nous tenons à remercier la MANUL, sous la direction de l'ancien Représentant spécial, M. Salamé, et de la Représentante spéciale par intérim Williams, de ses efforts constants pour aider la Libye à trouver un règlement politique et mettre en place des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Pour terminer, le fait que le Conseil a entériné l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à la levée de ses sanctions économiques apporte au Secrétaire général un concours politique dans ses efforts pour promouvoir la paix durant la pandémie de COVID-19. Cela contribuera également à renforcer la crédibilité du Conseil à cet égard.

Annexe XII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je remercie Mme Stephanie Williams de son exposé et de sa mobilisation active dans ces circonstances difficiles. Je voudrais également rappeler que la Tunisie appuie sans réserve le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et que nous collaborons en permanence avec le bureau de la Mission à Tunis.

Je remercie aussi l'Ambassadeur Juergen Schulz de son exposé, et je félicite l'Allemagne de ses efforts à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Tunisie est profondément préoccupée par l'escalade continue de la violence en Libye, et en particulier par l'intensification des attaques aveugles contre les civils, notamment les personnels médicaux et établissements de soins. Tout cela rend d'autant plus difficile la lutte contre la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus et fait courir un grand risque à la population libyenne. Nous rappelons les obligations qui incombent aux parties belligérantes en vertu du droit international humanitaire et les invitons à garantir à l'aide humanitaire un accès sans entrave dans tout le pays.

Il n'y a pas de solution militaire à la situation en Libye. Les neuf dernières années de conflit et leur incidence dévastatrice sur tous les aspects de la vie quotidienne des Libyens l'ont prouvé. La Tunisie en appelle à toutes les parties prenantes pour qu'elles s'engagent immédiatement en faveur de la trêve humanitaire et qu'elles mettent fin à toutes les opérations militaires dans le but de permettre un cessez-le-feu durable et la création de conditions propices à la reprise du processus politique et de la réconciliation nationale.

En conséquence, tout en appelant l'ensemble des parties à considérer le résultat des pourparlers de la Commission militaire conjointe 5+5 en février 2020 sous un angle positif, nous demandons instamment à la communauté internationale d'user de toute son influence pour encourager les parties libyennes à calmer les tensions et à instaurer un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, en vue d'empêcher toute nouvelle détérioration de la situation et la prise des civils pour cible.

À cet égard, nous notons avec satisfaction l'engagement continu de la MANUL auprès de tous les représentants libyens sur les trois volets, en vue de reprendre les réunions dès que possible. Nous soulignons également le rôle important que joue le Comité international de suivi sur la Libye pour faire avancer la mise en œuvre des conclusions de la conférence de Berlin.

La Tunisie est profondément préoccupée par les violations continues de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité à la Libye. On sait évidemment que tant que les armes continueront d'affluer dans le pays, la violence et l'escalade militaire persisteront et s'étendront, et le conflit sera exacerbé et amplifié au détriment du volet politique et portera davantage atteinte à la paix et à la sécurité non seulement en Libye mais dans l'ensemble de la région. Nous insistons donc fermement sur la nécessité de respecter l'embargo sur les armes et de s'abstenir de toute ingérence dans le conflit armé ou les affaires intérieures de la Libye. Nous exprimons également notre vive inquiétude face à l'implication croissante de combattants étrangers en Libye et soulignons l'urgence de faire face aux menaces et défis qui y sont liés ainsi qu'au danger que représentent les groupes terroristes qui profitent de la situation.

Il est grand temps d'inverser les tendances actuelles. Tous nos efforts devraient converger vers la relance d'un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens, l'encouragement au dialogue et la promotion d'une véritable réconciliation intra-libyenne. Il n'y a pas d'alternative à une telle approche si l'on veut rétablir la sécurité et la stabilité en Libye et mettre fin aux souffrances du peuple libyen.

Avant de conclure, ma délégation voudrait réaffirmer le ferme engagement de la Tunisie en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Libye. Nous réitérons également notre soutien au règlement pacifique de la crise libyenne en accord avec la légalité internationale et dans le plein respect de la volonté du peuple libyen, en soulignant l'importance de maintenir l'Accord politique libyen dans son intégralité.

Enfin, la Tunisie réaffirme son ferme soutien au leadership du Secrétaire général et apprécie au plus haut point le rôle que jouent la MANUL et tous les organismes et partenaires humanitaires des Nations Unies en Libye. Nous rappelons également le rôle important des pays voisins et des organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Union européenne, pour faire progresser la paix en Libye.

Les combats en Libye doivent cesser. C'est une aspiration légitime du peuple libyen frère. Le Conseil de sécurité a un rôle clé à jouer pour aider le peuple libyen à tourner cette triste page, et la communauté internationale a l'obligation morale d'agir résolument pour soutenir le retour de la paix et de la stabilité dans le pays.

Annexe XIII

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, pour son exposé. Nous espérons que nous pourrons bientôt nous mettre d'accord sur un successeur permanent à ce poste. Je voudrais maintenant, par le truchement de Mme Williams, remercier son personnel et tous ceux qui travaillent si dur pour essayer de mettre fin au conflit en Libye, dans des circonstances ou des contextes qui ne sont pas toujours des plus prometteurs.

Je voudrais d'abord partager la profonde inquiétude exprimée par Mme Williams face à l'escalade considérable des hostilités en Libye. Je pense qu'elle a décrit une augmentation sans précédent des tirs directs dans les zones civiles, ce qui est extrêmement inquiétant. Le coût en vies civiles et les dommages causés aux infrastructures civiles sont totalement inacceptables. Les attaques dans les zones civiles, en particulier contre les établissements de soins de santé, témoignent d'un mépris total du droit international, et elles doivent cesser. À l'heure où les pays du monde entier font front commun face à la menace commune de la maladie à coronavirus (COVID-19), il est inadmissible que les établissements de soins de santé fassent partie des infrastructures civiles visées.

Je tiens également à réitérer notre préoccupation constante face à la détérioration des droits de l'homme et de la situation humanitaire en Libye. Mme Williams a souligné une situation dans laquelle un million de personnes ont maintenant besoin d'une aide humanitaire. Le rapport du Secrétaire général (S/2020/360) indique clairement que la situation – notamment le grand nombre de civils tués, blessés et déplacés – n'est pas acceptable et que les civils, y compris les migrants et les réfugiés, restent en danger. La coupure intentionnelle de l'électricité et de l'approvisionnement en carburant, en eau ou en denrées alimentaires constitue une violation potentielle du droit international humanitaire.

Nous restons particulièrement préoccupés par les nouvelles informations selon lesquelles des parties extérieures continuent de fournir du matériel, des équipements et des mercenaires. Tous les États Membres doivent respecter leurs obligations internationales, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous prenons note d'autres rapports d'activité du groupe Wagner en Libye. Les activités du Groupe Wagner continuent d'exacerber le conflit et de prolonger les souffrances du peuple libyen. J'exhorte donc tous les membres du Conseil de sécurité à respecter les résolutions du Conseil, pour lesquelles ils ont eux-mêmes voté.

Nous condamnons le blocus des installations pétrolières, qui porte préjudice au peuple libyen et a entraîné à ce jour une perte de plus de 4 milliards de dollars. Les efforts visant à importer illégalement du carburant aviation en Libye sont également inacceptables, et toutes les parties doivent préserver l'intégrité et l'unité de la National Oil Corporation.

Il n'y aura pas de victoire militaire, notamment parce que les acteurs étrangers impliqués dans cette guerre ne le permettront pas. Un règlement politique sans exclusive, tel que défini à la conférence de Berlin, représente le meilleur espoir de stabilité et de prospérité future dont a besoin le peuple libyen et qu'il mérite.

Nous appelons l'Armée nationale libyenne à examiner sérieusement le document de cessez-le-feu rédigé par l'ONU le 23 février, comme l'a récemment fait le Gouvernement d'entente nationale. Le Royaume-Uni réaffirme son soutien aux institutions légitimes et internationalement reconnues de la Libye, comme convenu dans l'Accord politique libyen de 2015 et reconnu par le Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni reste convaincu que si les parties belligérantes et ceux qui les soutiennent avaient à cœur les intérêts du peuple libyen, ils cesseraient les combats, les attaques contre les civils et les initiatives privées ou unilatérales, et se rallieraient plutôt à l'ONU et à une solution politique globale. C'est le seul espoir, et c'est ce dont le peuple libyen a besoin et ce qu'il mérite après toutes ces années de conflit.

Je voudrais simplement poser une seule question, si je peux me le permettre, à Mme Williams. Je me demande si elle pourrait dire si l'humeur du public a changé depuis l'épidémie de COVID-19, en particulier en ce qui concerne le soutien du public ou l'attitude du public à l'égard du conflit, et s'il y a des signes que les calculs de l'une des parties au conflit sont affectés par cette opinion publique.

Annexe XIV

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai eu grand plaisir à voir la Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général, Stephanie Williams, la semaine dernière et mieux encore à pouvoir converser avec elle. Je la remercie pour son travail et pour les mises à jour qu'elle a fournies au Conseil de sécurité aujourd'hui, et nous lui souhaitons, ainsi qu'à l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), bonne chance sur le terrain dans le pays.

Pour commencer, je tiens à ce que les points suivants soient bien compris aujourd'hui. Tous les acteurs qui participent au conflit en Libye doivent immédiatement suspendre leurs opérations militaires. Ils doivent mettre fin au transfert de matériel et de personnel militaires étrangers vers la Libye, notamment, comme l'a mentionné le représentant du Royaume-Uni, des mercenaires du groupe Wagner. Ils doivent autoriser les autorités sanitaires locales à lutter contre les problèmes sanitaires alarmants que pose la maladie à coronavirus. En outre, le Conseil de sécurité doit aider la Libye à engager rapidement un processus politique menant à la stabilité, avec le concours de la MANUL.

Les États-Unis sont opposés à l'offensive militaire de l'Armée nationale libyenne (ANL) qui a commencé depuis plus d'un an contre Tripoli, et rejettent fermement tout acte unilatéral visant à modifier les structures de gouvernance de la Libye. Il n'existe qu'une voie légitime à suivre pour les dirigeants libyens, la pleine adhésion au processus en trois volets facilité par l'ONU, qui englobe des réformes sur les plans politique, économique et de la sécurité.

Toute tentative de court-circuiter ce processus non seulement serait contraire aux résolutions existantes du Conseil de sécurité, mais elle porterait également préjudice au peuple libyen. La gouvernance future de la Libye doit être déterminée par un processus politique représentatif et, à terme, par un scrutin dirigé et contrôlé par les Libyens.

Les États-Unis approuvent l'obligation qu'ont tous les États Membres de respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU concernant la Libye, ainsi que l'interdiction de l'exportation illicite de pétrole et de produits pétroliers. Nous appuyons l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), dont l'objectif est de faire respecter l'embargo sur les armes conformément à la résolution 2292 (2016), notamment en utilisant des moyens aériens, satellites et maritimes. Nous demandons instamment aux États Membres de partager leurs informations avec le Groupe d'experts qui opère sous les auspices du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye en ce qui concerne les violations potentielles de l'embargo sur les armes.

Enfin, je réitère notre ferme appui au dialogue facilité par l'ONU en vue de parvenir à un règlement politique global pour la Libye. Nous exhortons les représentants du Gouvernement d'entente nationale et de l'ANL à relancer les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu, comme convenu à Genève en début d'année. Nous appuyons pleinement la Représentante spéciale par intérim, Mme Williams, et la MANUL dans l'accomplissement de cette tâche urgente.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier de leurs exposés Mme Stephanie Williams, Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général pour la Libye, et l'Ambassadeur Juergen Schulz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue également les efforts de Mme Williams, et je réitère notre plein appui à l'action de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la présente séance.

Le Viet Nam suit la situation en Libye avec une grave préoccupation. En dépit des trêves convenues par les parties libyennes en janvier et mars, la violence en Libye continue d'empirer. Nous sommes profondément troublés par les attaques commises contre des civils et des biens de caractère civil durant le mois de ramadan, en particulier les attaques ciblées contre des écoles, des aéroports et des établissements de santé mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/360). La violence persistante entrave également les efforts collectifs visant à lutter contre la menace mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous demeurons par ailleurs préoccupés par la présence croissante de groupes terroristes en Libye, en particulier l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Nous réaffirmons la position qui a toujours été la nôtre, à savoir qu'un règlement politique pacifique est la seule option qui permettra de mettre fin au conflit en Libye, qui dure depuis près de 10 ans. À cet égard, il est crucial que la communauté internationale continue d'appuyer un processus de paix sans exclusive dirigé et contrôlé par les Libyens, sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de la Libye et conformément aux trois volets – politique, militaire et économique – énoncés dans la résolution 2510 (2020). Il importe également qu'un représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye soit rapidement nommé.

En conséquence, le Viet Nam souhaite faire les observations suivantes. Premièrement, nous exhortons une fois de plus les parties concernées en Libye à mettre immédiatement fin aux hostilités, à honorer l'engagement qu'elles ont pris de respecter la trêve, à respecter pleinement le droit international humanitaire, à arrêter de cibler des civils et des biens de caractère civil, et à garantir un accès humanitaire sans entrave afin de lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19.

Deuxièmement, le Viet Nam demande instamment aux parties libyennes concernées de relancer les pourparlers de paix sur les trois volets aussitôt que possible afin de se prononcer sur le projet d'accord de cessez-le-feu proposé par la MANUL en février. Dans le même temps, nous appelons les États Membres concernés à user de toute leur influence pour encourager les parties libyennes à relancer les négociations de paix. Nous ne devons pas laisser l'élan de la Conférence de Berlin sur la Libye retomber.

Troisièmement, le rôle de l'ONU, de la MANUL, des organisations régionales et des voisins de la Libye restera crucial pour promouvoir la paix dans le pays. Le renforcement de la coopération et des effets de synergie entre ces acteurs créera un environnement propice à la réussite du processus de paix en Libye. Nous nous félicitons que la deuxième réunion du Comité international de suivi sur la Libye ait pu se tenir à distance en avril. Nous saluons l'intention de l'Union africaine d'organiser une conférence de réconciliation interlibyenne. Nous tenons également à féliciter la MANUL et l'Union africaine de promouvoir le rôle des femmes dans le processus de paix en Libye.

Quatrièmement, en ce qui concerne les sanctions, nous réitérons la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la Libye, en particulier celles relatives à l'embargo sur les armes. Nous prions toutes les parties à l'intérieur et à l'extérieur du pays de renforcer leur attachement à l'application de l'embargo sur les armes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et leurs actes à cette fin. Dans le même temps, nous réitérons notre position selon laquelle les sanctions doivent être correctement et adéquatement ciblées contre les individus et les entités qui menacent la paix et la sécurité en Libye et ne doivent pas compromettre les moyens de subsistance de la population dans le pays.

Enfin, le Viet Nam réitère son ferme appui à la quête de paix, de stabilité, de développement et d'unité nationale en Libye.

Annexe XVI

Déclaration de M. Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe et anglais]

Premièrement, je tiens à remercier l'Ambassadeur Juergen Schulz de nous avoir présenté un exposé aujourd'hui sur les travaux du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je tiens également à remercier Mme Stephanie Williams de son exposé sur les derniers événements survenus dans mon pays.

Depuis plus d'un an, la situation dans mon pays n'a pas évolué. Les violations et l'agression se poursuivent, notamment les bombardements aveugles et systématiques contre Tripoli et ses alentours, qui ont tué des dizaines de civils et détruit des infrastructures, dans le but de terroriser et d'effrayer la population.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour écouter des exposés et des comptes rendus, chacun doit se demander ce qui est nouveau et ce qu'il va se passer par la suite. Si nous examinons les rapports précédents de l'ONU et d'autres entités internationales et les comptes rendus des réunions de cet organe, nous les trouvons presque répétitifs ; les seuls changements sont l'augmentation du nombre de victimes et la diversité ainsi que la monstruosité des violations. Les dénominateurs communs de ces rapports et comptes rendus, ce sont les paroles de condamnation et d'indignation, et les appels adressés à toutes les parties pour qu'elles mettent fin aux hostilités, sans jamais identifier le responsable qui a dirigé, perpétré et encouragé tous ces actes et qui s'en est vanté aux yeux de tous et en présence du Secrétaire général durant sa visite à Tripoli l'année dernière.

Dans ma déclaration, je vais naturellement – et comme d'habitude – énumérer les derniers crimes commis par le criminel de guerre lui-même, ainsi que par ses milices terroristes et ses mercenaires, même si nous savons que le Conseil de sécurité est déjà en possession de tous les faits et qu'il sait ce qu'il se passe, qui sont les criminels, qui les soutient, qui a déclenché cette crise, qui est responsable du bain de sang et qui a plongé le pays et la région dans un chaos qui touche tout le monde.

À cet égard, je rappelle certaines des résolutions adoptées par le Conseil, dont 16 depuis la signature de l'Accord politique libyen en 2015, qui portent toutes sur la nécessité de punir les fauteurs de troubles et de les faire répondre de leurs actes. Si ces résolutions avaient été mises en œuvre par le Conseil, nous aurions évité la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Le onzième alinéa du préambule de la résolution 2278 (2016) est en partie libellé comme suit :

> « Réaffirmant qu'il importe d'amener à répondre de leurs actes les responsables de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et d'atteintes à ces droits, y compris les auteurs d'attaques dirigées contre les civils. »

Le douzième alinéa du préambule de la résolution 2376 (2017) stipule :

> « Réaffirmant qu'il faut que toutes les parties en Libye dialoguent de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies et s'abstiennent de toute action qui pourrait saper le dialogue politique mené sous l'égide de l'ONU, et qu'il ne saurait y avoir de solution militaire en Libye. »

Le seizième alinéa du préambule de la résolution 2486 (2019) se lit comme suit :

> « Réaffirmant que toutes les parties doivent se conformer aux obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international

des droits de l’homme, selon qu’il convient, et soulignant que quiconque est responsable de violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l’homme doit répondre de ses actes. »

Il y a deux semaines, la Procureure de la Cour pénale internationale, Mme Bensouda, a présenté son dix-neuvième rapport (voir S/2020/371), et je suis convaincu que tous les membres du Conseil ont maintenant vu ou entendu les preuves des violations perpétrées dans mon pays. À cette occasion, nous remercions Mme Bensouda de la clarté dont elle a fait preuve en désignant par son nom l’auteur de ces crimes de guerre. Toutefois, nous attendons toujours du Conseil et de la communauté internationale qu’ils fassent montre du même courage et mettent fin à la série de déclarations politisées que le criminel de guerre et les États qui le soutiennent ont utilisées pour continuer à commettre des crimes et des violations et semer le chaos.

Pour rappel au Conseil, après avoir annoncé une fausse trêve humanitaire, l’agresseur a délibérément lancé des centaines de roquettes contre Tripoli, visant l’hôpital central. Auparavant, il avait bombardé l’hôpital Al-Hadaba, dédié au traitement des patients atteints de la maladie à coronavirus, en plus d’attaquer les quartiers civils de Souq Al-Jum’a, d’Abou Salim et de Bab Ben Ghashir. Le 7 mai, ses forces ont également bombardé des zones proches de missions diplomatiques dans le quartier de Zaouïyat Dahmani. Les violations de l’agresseur ne se sont pas arrêtées là. Il a également bombardé un abri pour personnes déplacées dans le quartier de Fernaj samedi dernier, tuant sept civils et en blessant des dizaines, comme s’il ne lui suffisait pas d’avoir déjà forcé les victimes à abandonner leurs maisons. À cela s’ajoutent de nombreux actes terroristes qui ont causé encore plus de morts, de déplacements et de destruction. En dépit de tout cela, comme je ne cesse de le répéter, nous continuons d’entendre des déclarations évoquant un auteur anonyme.

Il n’est plus logique de garder le silence sur les pays qui soutiennent ces violations et le terrorisme. Tout le monde a lu les récents rapports du Groupe d’experts créé par la résolution 1973 (2011) et pu constater de première main le type d’armes et de mercenaires utilisés par les milices qui commettent cette agression. Le meilleur exemple en est les vols réguliers des avions cargo émiriens et des avions de la compagnie syrienne Cham Wings Airlines, sans parler du recrutement de milliers de mercenaires de diverses nationalités, notamment du Tchad, du Soudan et de la Syrie, affiliés au groupe russe Wagner. Ce n’est pas seulement nous qui le disons; les documents de l’ONU le signalent aussi.

En ce qui concerne les armes, par exemple, les membres du Conseil ont assisté à la libération de villes de la côte ouest par les soldats héroïques de l’Armée nationale libyenne, comme ce fut le cas hier avec la libération de la base aérienne d’Ouatiya. À cette occasion, nous avons capturé plusieurs systèmes de défense aérienne Pantsir-S1 de fabrication russe, détruit plusieurs véhicules blindés émiriens Tygra ou Panthera et trouvé des tonnes de munitions et d’armes de haute technologie. Avant cela, nous avons abattu plusieurs drones Wing Loong II, fabriqués en Chine. À cet égard, nous souhaitons informer le Conseil que nous disposons de preuves accablantes, étayées par des informations antérieures, que nous avons transmises au Groupe d’experts, de l’implication répétée des Émirats arabes unis dans le transfert de ces armes au criminel de guerre et à ses milices subversives.

En conséquence, nous demandons officiellement aujourd’hui, par l’intermédiaire du rédacteur sur la Libye, la convocation urgente d’une séance du Conseil en vue de prendre des mesures pour mettre fin aux ingérences illégales et systématiques des Émirats arabes unis dans mon pays dans le but de renverser le Gouvernement légitime de la Libye, en violation de toutes les résolutions pertinentes de l’ONU. Nous appelons également les pays concernés, en particulier ceux où sont

fabriquées ou d'où proviennent ces armes, à nous fournir, ainsi qu'au Comité des sanctions, des documents certifiant les utilisateurs finaux et à expliquer comment les armes sont tombées entre les mains de ceux qui subvertissent la légitimité et violent les résolutions du Conseil de sécurité. De plus, nous demandons à tous les pays dont les ressortissants sont impliqués comme mercenaires de prendre des mesures immédiates pour les retirer de la Libye et faire répondre de leurs actes tous ceux qui ont participé à leur recrutement, plutôt que de simplement prétendre qu'ils ne sont pas responsables.

Parler de l'évolution de la situation en Libye m'amène à évoquer la résolution 2292 (2016), sur l'octroi d'autorisations aux États Membres et aux organisations internationales ou régionales pour qu'ils effectuent des inspections de navires dans le cadre de l'application de l'embargo sur les armes. Nous aimerions ici qu'ils soient pris acte des faits suivants.

La résolution 2292 (2016) stipule que la mise en œuvre doit se faire en coordination avec le Gouvernement libyen, un message qui est réaffirmé au paragraphe 11 du récent rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2473 (2019) (S/2020/393). Par conséquent, toute opération internationale menée sans coordination adéquate avec le Gouvernement libyen est considérée comme illégale et non fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous avons annoncé notre rejet de l'opération IRINI menée en Méditerranée par la force navale placée sous la direction de l'Union européenne telle qu'elle se présente actuellement, parce que nous avons seulement été mis devant le fait accompli au lieu d'être consultés et impliqués comme il se doit, à l'instar de ce qui s'est passé lors de l'opération SOPHIA. L'opération IRINI est insuffisante pour mettre en œuvre les résolutions interdisant la fourniture d'armes à des entités illégales. Elle n'est pas complète et exclut les frontières terrestres et aériennes de l'est de la Libye, qui est le principal centre de soutien aux milices agresseurs qui agissent en dehors de la loi. Lorsque l'embargo sur les armes a été mis en place, il était censé être dans l'intérêt de mon pays et s'appliquer aux individus ou aux groupes qui tentaient d'y faire entrer des armes en contrebande. Mais quelle est la logique d'imposer un tel embargo à un Gouvernement souverain légitime qui est censé bénéficier de l'appui du Conseil depuis le début?

Dans le même contexte, nous rejetons catégoriquement les déclarations faites il y a quelques jours par certains pays directement impliqués dans le soutien à l'agresseur et dans l'assassinat de Libyens, jetant un doute sur la légitimité et la légalité de nos accords souverains et de nos alliances, ce qui constitue une ingérence flagrante dans nos affaires intérieures. Nous condamnons et rejetons donc ces déclarations. En outre, si ces pays ne reconnaissent pas la légitimité de nos accords, ils devraient revoir les accords que nous avons conclus avec eux, car nous pourrions en reconsidérer l'applicabilité. Notre conseil à ces pays est de trouver des réponses satisfaisantes pour leurs populations lorsqu'elles demandent pourquoi le nom de leur pays figure dans les rapports du Comité des sanctions de l'ONU et pourquoi leur pays dépense des milliards pour soutenir les milices et les mercenaires et leur fournir des armes qui tuent et déplacent des milliers de Libyens.

Il va sans dire que mon pays accueille favorablement et apprécie tous les efforts et initiatives sincères visant à mettre fin au conflit en cours, et toutes les tentatives pour parvenir au cessez-le-feu humanitaire que nous recherchons depuis toujours, qu'elles émanent de Moscou, de Berlin ou d'ailleurs. Nous convenons tous que la seule manière de sortir de cette crise est d'éviter les effusions de sang et de se réunir à une table pour dialoguer. Toutefois, cela n'est vrai que de ceux qui recherchent une solution pacifique, qui comprennent le sens de la démocratie et qui aspirent à l'instauration d'un État civil, mais ne s'applique pas à celui qui a jeté notre

jeunesse en pâture, qui a tourné le dos à toutes les solutions pacifiques et qui s'est autoproclamé chef suprême et tyran du pays, au mépris de la volonté du peuple et de son droit à l'autodétermination.

Nous réitérons donc notre refus catégorique de nous asseoir à la même table que ceux dont les mains sont entachées du sang des innocents. Le Conseil doit savoir qu'aucune solution politique ne saurait être restreinte à une personne ou un groupe, et que l'est de la Libye et son peuple font partie du noyau de notre nation et sont bien plus importants que ce dictateur, qui ne représente que lui-même. L'est a été pris en otage. Les membres du Conseil sont tous témoins du nombre de violations et de crimes qui y sont commis par Haftar, ses milices et les extrémistes répondant au cri de ralliement trompeur « une armée, la sûreté et la sécurité ».

Enfin, le Conseil a été témoin des victoires de notre armée nationale libyenne et de nos forces militaires, qui ont libéré la plupart des bastions de l'agresseur et ont révélé la vérité sur ses forces et ses faiblesses. Il a dissimulé ses défaites sous couvert de retraits tactiques, malgré tout l'appui qu'il reçoit depuis des années. Et, si nous apprécions vivement qu'un certain nombre d'États aient changé de position pour se ranger enfin du côté de la vérité, nous ne prêtons plus guère attention aux déclarations creuses ou aux paroles de condamnation qui ne sont pas suivies d'action. Le Conseil peut être assuré que nous poursuivrons nos efforts pour vaincre l'agresseur de toutes nos forces et par tous les moyens, afin d'étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du pays.

Il est forcément clair pour tous à présent que l'illusion projetée par le criminel de guerre est en bout de course, qu'elle peut être reléguée au passé et que ceux qui ont misé sur lui ont perdu leur pari. C'est lui-même qui s'est retiré de tout dialogue ou solution pacifique. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui avaient rejoint les rangs de ce criminel de guerre à déposer les armes, à se rendre, et à se ranger du côté de notre nation pour que nous puissions mettre fin au cycle de conflit, nous assoir à la table du dialogue et de la réconciliation, et discuter de l'après-Haftar.

Dans ce but, nous souhaitons que l'ONU joue un rôle nouveau et plus efficace dans la période à venir, en coordination avec l'Union africaine – un rôle dans le cadre duquel elle adopte de nouvelles méthodes pour traiter de la question libyenne et tirer les leçons des erreurs du passé, un rôle dans le cadre duquel ceux qui font obstacle à la paix devront rendre des comptes, ce qui contribuera à dissuader leurs tendances autoritaires ; un rôle dans le cadre duquel la libre volonté des Libyens sera assurée et les solutions ne seront pas imposées, de sorte que nous puissions œuvrer à un État civil, uni, libre de toute intervention et ouvert à tous.
